

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 1137 du 10 octobre 1947 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 1137

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 octobre 1947

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1947

Date du numéro
31 octobre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 47-1750 tendant à réprimer dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle relevant du ministère de la France d'outre-mer les provocations à résister à l'application des lois, décrets et règlements ou ordres de l'autorité publique, ainsi que les atteintes au respect dû à l'autorité française lorsque l'état de siège a été proclamé sur une partie de l'un de ces territoires. Vert. 2. — Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

pour le gouverneur en mission l'inspecteur des affaires administratives